

PROCEDURE DE PUBLICATION PREALABLE AU JOURNAL OFFICIEL

Toute demande de changement de nom doit être précédée d'une publication au Journal officiel comportant son identité, son adresse et, le cas échéant, celle de ses enfants mineurs concernés et le ou les noms sollicités (Art. 3 du Décret n° 94-52 du 20 janvier 1994).

En principe, les demandes de changements de noms à insérer au Journal officiel sont rédigées dans la forme ci-après, suivant le cas :

M. (Nom, prénoms), né à.....le.....demeurant à....., dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer (ou d'ajouter) à son nom patronymique celui de....ou de....

M. (Nom, prénoms), né à.....le.....demeurant à....., agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs (nom, prénoms, né à.....le.....) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux, à l'effet de substituer (ou d'ajouter) à son nom patronymique celui de....ou de....

M. (Nom, prénoms) demeurant à agissant en qualité de tuteur légal du mineur (Nom, prénoms, né à.....le.....) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux, à l'effet de substituer (ou d'ajouter) au nom patronymique de ce mineur celui de....ou de....

Les demandes d'insertion au Journal officiel doivent être déposées à l'Office Spécial de Publicité - Département S.P.J.O :

56, boulevard Mission Marchand -
92411 COURBEVOIE CEDEX
Téléphone : 01 49 04 01 71 ou 72
Télécopie : 01 43 33 32 26